

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	35
Représentés	6
Absents	2
Votes	
Pour	33
Contre	
Abstention	1
N.P.P.V	7

Conseil Municipal

Séance du Lundi 20 novembre 2023

Le vingt novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, LANTERNIER Lucie, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté-e-s :

M. ID ELOUALI Ali donne mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. BANCE Stéphane donne mandat à M. BOLLE Kristian
M. OMRANE Alain donne mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde donne mandat à Mme FONTAINE Sabrina
M. ESSONE-MENGUE Terence (jusqu'à DÉL 23.126 inclus) mandat à Mme FOURNIAUD Martine

Étaient absents :

M.FONDENEIGE Matthias,
Mme DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

Mme SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

O B J E T

Élection d'Adjoints au Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231127-DEL-23-111-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Election d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs adjoints ont remis leurs démissions à madame la Préfète qui les a acceptées par courrier des 7 et 9 novembre 2023.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder, au remplacement de trois adjoints et en application du Code Général des Collectivités Territoriales sur la base de l'article L 2122.7.2, soit, dans l'ordre du tableau, au même rang que les Élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder au remplacement de trois adjoints,

LE CONSEIL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L 2122-7.2 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux modalités de remplacement d'un adjoint,

Vu les lettres de démission de Mesdames BRULANT, LAJILI et Monsieur FONDENEIGE adressées à Madame la Préfète,

Vu les courriers de Madame la Préfète à Monsieur le Maire acceptant les démissions de Mesdames BRULANT, LAJILI et Monsieur FONDENEIGE,

Vu la délibération N°20-066 en date du 4 juillet 2020 relative à la fixation du nombre d'Adjoints,

Vu la délibération N° 22-072 en date du 30 mai 2022 modifiant la délibération N° 20-067, relative au remplacement du 7^{ème} adjoint démissionnaire,

Vu l'accord des membres du Conseil municipal sur cette modalité d'élection,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir à ces postes vacants,

DÉLIBÈRE

Article 1 - Décide que trois Adjoints seront Élus au 4^{ème}, 7^{ème} et 10^{ème} rang du tableau.

Article 2 – Procède à la désignation de trois Adjoints au Maire, au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont candidats :

- Madame Monique LORES, Conseillère municipale
- Monsieur Yacin CHALBI, Conseiller municipal
- Madame Lucie LANTERNIER, Conseillère municipale

Mme LORES Monique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint au Maire et immédiatement installé.

M. CHALBI Yacin ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} adjoint au Maire et immédiatement installé.

Mme LANTERNIER Lucie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} adjoint au Maire et immédiatement installée

Article 3 – Modifie l'ordre du tableau comme suit :

Monsieur ID ELOUALI Ali	1 ^{er} adjoint
Madame OSTERMEYER Sushma	2 ^{ème} adjoint
Monsieur COELHO Vasco	3 ^{ème} adjoint
Madame LORES Monique	4 ^{ème} adjoint
Monsieur DRUART Frédéric	5 ^{ème} adjoint (adjoint quartier)
Madame FRANCISOT Amandine	6 ^{ème} adjoint
Monsieur CHALBI Yacin	7 ^{ème} adjoint
Monsieur MARQUES Henrique	8 ^{ème} adjoint
Madame HACHE Bénédicte	9 ^{ème} adjoint
Madame LANTERNIER Lucie	10 ^{ème} adjoint
Madame FONTAINE Sabrina	11 ^{ème} adjoint
Monsieur SAYADI Walid	12 ^{ème} adjoint (adjoint quartier)
Madame GAULIER Danièle	13 ^{ème} adjoint
Monsieur THIAM Moustapha	14 ^{ème} adjoint
Madame SASU Hancès	15 ^{ème} adjoint (adjoint quartier)
Monsieur GARROUT Karim	16 ^{ème} adjoint

Article 4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 20 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231127-DEL-23-111-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023